

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AVRIL 2019**

Convocation : le 26 mars 2019

Affichage : le 26 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 14 présents et 18 votants.

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'école élémentaire de Louvigny.

Etaient Présents : Mesdames Marianne Lainé-Pinchart, Edithe Hamel, Anne-Françoise Assimingue, Chantal Blanchetière, Anne-Marie Lamy et Messieurs Henri Peyronie, Philippe Capoën, Alain Tranchido, Jacques Chapelière, Patrick Ledoux, Pascal Jouin, Emmanuel Lesouef, Didier Auxepaules et Jacques Lamouroux

Absents excusés : Mesdames Emmanuelle Marion, Anne-Marie Robert, Aurélie Godard, Guylaine Duport, Magalie Ruault, Eléonore Vève et Messieurs Camille Lovenou et Christophe Grimonpon,

Pouvoirs de : Mesdames Aurélie Godard à Chantal Blanchetière, Magalie Ruault à Patrick Ledoux, Anne-Marie Robert à Jacques Chapelière.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacques Lamouroux

Informations générales

Remerciement pour la présence de Mme Gaillard Preti, Trésorier-Receveur municipal Caen Orne Odon et de Sophie Bourrachau, agent en charge du budget et des ressources humaines.

M. Chapelière informe l'assemblée que le journal municipal Loupy va être envoyé au Niger.

Evènements passés :

Mardi 5 mars 2019 à 18 h au siège du Syndicat de Restauration Scolaire SIGRSO : comité syndical avec vote du BP 2019

Mardi 5 mars 2019 à partir de 18 h 30 à l'espace Senghor de Verson : réunion avec les fonctionnaires territoriaux de la Mission Espaces Publics et du service Infrastructures de Caen la mer et les élus en charge du budget, du personnel et de la mutualisation ainsi que les maires et maires adjoints aux travaux des communes de Bretteville sur Odon, Verson, Eterville, Mouen, Tourville sur Odon et Louvigny pour faire le point sur le fonctionnement du secteur Odon.

Judi 7 mars 2019 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Mouen : 3^{ème} réunion dans le cadre du Grand Débat National engagé par le gouvernement sur le thème : « démocratie et citoyenneté »

Vendredi 8 mars 2019 à partir de 20 h 45 au cinéma Le Café des Images d'Hérouville Saint Clair : diffusion du film « les naufragés de Saint Jouin » suivi d'un échange avec le maire de Saint Jouin, la

réalisatrice du film et des élus de Louvigny et familles accueillies (soirée organisée par SOS Méditerranée)

Dimanche 10 mars 2019 à la Salle des fêtes de Louvigny à partir de midi : traditionnel repas des anciens

Lundis 11 mars, 18 mars et 25 mars 2019 à 19 h : commissions des finances pour la préparation du budget primitif 2019

Mardi 12 mars 2019 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Louvigny : 4^{ème} réunion dans le cadre du Grand Débat National engagé par le gouvernement sur le thème : « la transition écologique »

Jeudi 14 mars 2019 de 10 h à midi à la Salle des fêtes de Louvigny : atelier du Bien Vieillir à Louvigny sur le thème des aménagements intérieurs et sur l'amélioration de l'habitat

Vendredi 15 mars 2019 à 9 h 30 à la Préfecture de Caen : Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Caen-Carpiquet

Vendredi 15 mars 2019 à 20 h à la salle des fêtes de Louvigny : spectacle gratuit « conte pour petites oreilles... et pour grandes aussi » donné par la compagnie Magnanarelle dans le cadre de la journée du livre pour enfants

Samedi 16 mars 2019 de 10 h à 18 h à la salle des fêtes de Louvigny : journée du livre pour enfants

Dimanche 17 mars 2019 à 16 h à la salle des fêtes de Louvigny : concert du Barouf Orkestar ; entrée libre, dons possibles sur place au profit du collectif de soutien aux migrants de Ouistreham

Vendredi 22 mars 2019 de 19 h à 21 h à la salle des fêtes de Louvigny : temps d'échange sur la loi « asile et immigration » et ses conséquences organisé par le Collectif loupicien de soutien aux migrants, l'Assemblée de Caen des Etats Généraux des Migrations et le Collectif de soutien aux sans-papiers de Rennes

Samedi 23 mars 2019 de 15 h à 18 h : Carnaval dans les rues de Louvigny avec la troupe « les philosophes de la percu » (percussions africaines et brésiliennes) puis à la salle des fêtes avec « le laboratoire des gros barbus »

Dimanche 24 mars 2019 de 13 h 30 à 17 h à l'espace jeunesse : après-midi « sports en famille » organisée par le Conseil Municipal des Jeunes de Louvigny.

Mardi 26 mars 2019 à partir de 20 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : dans le cadre du cycle d'éducation populaire « Démocratie participative et Communes », soirée-débat organisée par CoDéPaL, Collectif pour une Démocratie Participative et Locale. Elisabeth Dau, doctorante en sociologie est intervenue sur le concept de démocratie participative et sur les expériences de municipalisme en France et en Europe.

Mercredi 27 mars 2019 à 18 h 30 à la mairie de Louvigny : CCAS

Mercredi 27 mars 2019 à 20 h 30 à la Salle Oresme de Fleury sur Orne (à côté de la Mairie) : réunion du Collectif Contre l'Allongement de la Piste de l'Aéroport de Caen-Carpiquet CCAPACC

Jeudi 28 mars 2019 à 9 h à la mairie de Louvigny : Commission Communale des Impôts Directs Locaux

Jeudi 28 mars 2019 de 10 h à midi à la Salle des fêtes de Louvigny : atelier du Bien Vieillir à Louvigny sur le thème des petits travaux de jardinage, pose de téléalarme...

Jeudi 28 mars 2019 à midi : réunion du bureau puis du comité syndical du Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations pour les votes du compte administratif 2018 et du Budget Primitif 2019.

Jeudi 28 mars 2019 à partir de 18 h au siège de la communauté urbaine de Caen la mer : conseil communautaire de Caen la mer : vote du BP 2019.

Vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 mars 2019, toute la journée, à l'entrée du centre commercial de Louvigny : collecte de la banque alimentaire.

Lundi 1er avril 2019 à 19 h à l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny : conseil municipal avec vote du BP 2019.

Evènements à venir :

Mardi 02 avril 2019 à 19 h 30 à la mairie de Louvigny : CCAS avec vote du BP 2019

Vendredi 05 avril 2019 distribution des sacs de compost.

Du samedi 6 au samedi 13 avril 2019 : voyage d'une délégation d'une douzaine de loupiciens dont quelques élus du conseil municipal de Louvigny à Berteau, commune roumaine jumelée à Louvigny. C'est le premier déplacement de loupiciens à Berteau depuis 10 ans.

Samedi 20 avril 2019 à 17 h 30 à la Salle des fêtes de Louvigny et dimanche 21 avril 2019 à midi à l'église de Louvigny : l'association La Fugue et Cie fête ses 18 ans.

Jeudi 25 avril 2019 à partir de 19 h au siège de la communauté urbaine de Caen la mer : conseil communautaire de Caen la mer

Vendredi 3 mai 2019 de 13 h 30 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : après-midi des rencontres du bien vieillir à Louvigny en présence de nombreux intervenants extérieurs. Synthèse de tous les ateliers.

Lundi 6 mai 2019 à 19 h à l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny : conseil municipal

BUDGET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny, présente le Compte Administratif 2018

Les dépenses et les recettes de **fonctionnement** s'élèvent respectivement à 2 111 661,53 euros et 2 062 874,43 euros d'où un déficit en fonctionnement de 48 787,10 euros.

Les dépenses et les recettes **d'investissement** s'élèvent respectivement à 2 287 665,09 euros et 2 528 347,74 euros dont 86 609,76 euros en restes à réaliser en dépenses d'où un excédent en investissement de 240 682,65 euros.

Monsieur le Maire s'absente de la salle du Conseil Municipal pendant le délibéré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2018 qui correspond au compte de gestion de Madame la Trésorière.

BUDGET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Présentation par Mme Gaillard – Preti du compte de gestion et de ratios permettant des comparaisons avec des communes de la même strate que Louvigny au niveau départemental, régional et national.

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny informe les conseillers municipaux que le compte administratif 2018 correspond au compte de gestion 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité le compte de gestion de Madame la Trésorière.

BUDGET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe comme suit, les taux d'imposition 2019 :

	Taux 2018	Proposition taux 2019
Taxe d'habitation	20.94 %	20.94 %
Taxe foncière « bâti »	38.86 %	38.86 %
Taxe foncière « non bâti »	67.20 %	67.20 %

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de notifier ces décisions aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Il est précisé que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis trois ans.

BUDGET : VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

65736 SUBVENT. CCAS & CAISSES
6574 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

	<i>BP 2018</i>	BP 2019	VOTE
Amicale des donneurs de sang	<i>135,00</i>	135,00	1 ABSTENTION
Association Club de l'Amitié et du Temps Libre	<i>700,00</i>	700,00	UNANIMITE
Solidarité de Louvigny avec le Sahel	<i>1 170,00</i>	1 170,00	UNANIMITE
Associat° Madagascar Normandie	<i>180,00</i>	180,00	UNANIMITE
C.C.A.S.	<i>13 500,00</i>	16 000,00	UNANIMITE
Association des parents d'élèves	<i>0,00</i>	180,00	UNANIMITE
F.C.P.E.	<i>180,00</i>	0,00	UNANIMITE
Les amis du jumelage	<i>0,00</i>	1 500,00	1 ABSTENTION
Polyfolia - La Fugue et Compagnie	<i>2 000,00</i>	2 000,00	UNANIMITE
Le son de la Louv'	<i>3 400,00</i>	3 000,00	UNANIMITE
Loupy Cyclo	<i>630,00</i>	630,00	1 ABSTENTION

A.S.L. tennis de table	<i>600,00</i>	600,00	UNANIMITE
Louvigny Tennis club	<i>3 150,00</i>	3 000,00	UNANIMITE
Football club	<i>1 980,00</i>	1 980,00	UNANIMITE
Les arts sensibles	<i>0,00</i>	0,00	UNANIMITE
Les p'tits poussent	<i>0,00</i>	0,00	UNANIMITE
Air de fête	<i>10 000,00</i>	7 500,00	1 ABSTENTION
Anciens combattants	<i>400,00</i>	400,00	UNANIMITE
Association des Amis de Jean Bosco	<i>5 500,00</i>	0,00	UNANIMITE
Association Sportive du collège Marcel Pagnol / Hawkins	<i>80,00</i>	0,00	UNANIMITE
La Prévention routière	<i>100,00</i>	100,00	UNANIMITE
Comité Juno	<i>100,00</i>	100,00	UNANIMITE
Eau Vive Normandie	<i>50,00</i>	50,00	UNANIMITE
Choisir la médiation en Normandie	<i>0,00</i>	457,20	UNANIMITE

TOTAL	41 185,00	39 682,20	
--------------	------------------	------------------	--

Adopté à l'unanimité

BUDGET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny propose aux membres du conseil municipal la délibération ci-après :

Les dépenses et les recettes de la section de **fonctionnement** s'élèvent à 2 171 006.00 €.

Les dépenses et les recettes de la section **d'investissement** s'élèvent à 629 047.11 €. dont 86 609.76 €. de restes à réaliser en dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les prévisions du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2019.

Tableau du budget de fonctionnement en pièce jointe

Tableau du budget d'investissement en pièce jointe

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

Adopte le budget primitif 2019 à l'unanimité

SIGNATURE DE LA CONVENTION GENERALE DE GROUPEMENT DE COMMANDE « LES PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN » PROPOSEES PAR CAEN LA MER

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, un groupement de commandes permanent a été constitué entre la Communauté urbaine de Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de Caen pour l'achat de produits d'entretien courants, produits de nettoyage pour la restauration collective, petits matériels d'entretien, produits lessiviels, produits d'essuyage, produits d'hygiène jetables, petit matériel de restauration et l'acquisition de gros matériels électroménagers d'entretien.

La convention formalisant ce groupement prévoit la possibilité d'intégrer des communes membres de Caen la mer et leurs organismes associés sous réserve qu'elles délibèrent et qu'un avenant à la convention existante soit signé pour entériner cela.

Dans ce cadre, il est proposé à la commune d'intégrer le groupement de commandes cité ci-dessus et de pouvoir participer aux marchés suivants :

Marché 1 qui a pour objet :

- Lot 1 : fourniture de produits d'entretien (détergents, détartrants, désinfectants,...),
- Lot 2 : fourniture de produits d'entretien pour la restauration collective,
- Lot 3 : fourniture de petit matériel, brosse, balai, microfibre, raclettes, éponges, brosses diverses,
- Lot 4 : fourniture de papiers et produits d'essuyage (serviettes, essuie-tout, essuie mains, papiers toilette,...).

Marché 2 qui a pour objet l'acquisition de gros matériels électroménagers d'entretien :

- Laveuses à batterie (compacte et pour moyenne surface),
- Laveuses à batterie tractée pour grande surface,
- Laveuses à batterie tractée conducteur porté (position assise et debout),
- Rotobrosse
- Aspirateur professionnel,
- Aspirateur industriel eau et poussière,
- Balayeuse manuelle,
- Monobrosse, lustreuse,
- Matériel d'entretien pour sol et revêtement textile.

Elle devra communiquer à Caen la mer avant le 30 avril, l'expression de ses besoins pour les marchés ou lots qu'elle aura retenus.

Ces marchés démarreront au 1^{er} janvier 2020 et sont d'une durée de 1 an, renouvelable 3 fois.

Après avoir étudié l'offre ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'intégrer le groupement de commandes cité ci-dessus, de participer aux marchés ou lots mentionnés ci-dessous et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe.

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes pour la Communauté urbaine, ses différentes communes et leurs organismes associés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'intégrer le groupement de commandes constitué entre la Communauté urbaine de Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de Caen pour l'achat de produits d'entretien courants, produits de nettoyage pour la restauration collective, petits matériels d'entretien, produits lessiviels, produits d'essuyage, produits d'hygiène jetables, petit matériel de restauration et l'acquisition de gros matériels électroménagers d'entretien.

DECIDE de participer aux marchés/lots mentionnés ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter les marchés correspondants avec la ou les entreprises retenues.

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

La Résolution relative au marché n° 1 est adoptée à l'unanimité

<p>SIGNATURE DE LA CONVENTION GENERALE DE GROUPEMENT DE COMMANDE « CONTROLE ET QUALITE DE L'AIR DANS LES ECOLES » PROPOSEES PAR CAEN LA MER</p>
--

Délibération votée en avril 2018

**SIGNATURE DE LA CONVENTION GENERALE DE GROUPEMENT DE COMMANDE
« CONTROLE DES AIRS DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS » PROPOSEES PAR CAEN LA
MER**

Délibération votée en avril 2018

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEC

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ÉNERGIE dont la commune est adhérente.

Ainsi, lors de son assemblée du 28 février 2019, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adaptation de ses statuts.

Compte-tenu du contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, le SDEC énergie a jugé utile d'actualiser le contenu des statuts.

Cette révision statutaire, qui a été présentée en Comité Syndical et en commissions locales, vise, notamment à :

- Répondre aux sollicitations des collectivités adhérentes en proposant de nouvelles compétences à la carte liées au « Petit cycle de l'Eau » ;
- Mettre à jour les compétences « Energies » ;
- Elargir la représentation des membres du Syndicat

Le Comité Syndical, par délibération en date du 28 février 2019, a ainsi approuvé les nouveaux statuts du syndicat.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *à l'unanimité*
- *par voix pour, abstention(s), voix contre,*
- *approuve les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE ;*
- *n'approuve pas les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les élus s'interrogent sur l'opportunité du SDEC à prendre la compétence de l'ensemble des thèmes suivants : l'électricité, le gaz et maintenant l'eau. Louvigny est adhérente à Réseau.

Dossier reporté.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO : ADHESION ET RETRAIT DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Louvigny est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

- **les collectivités suivantes :**

Commune de Évrechy, Commune de Ussy, CDC Val es Dunes, Commune de Thaon, Commune de Saint Roch sur Egrenne, Commune de Soliers, Commune de Villons les Buissons, Commune de Bénouville, Commune de Lion sur Mer, Commune de Saint André sur Orne, Commune de Mathieu, Commune de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul-Landisacq

ont sollicité leur adhésion au SMICO

Lors de la réunion du 19 janvier 2019, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Emet un avis à l'unanimité :

Constate que plusieurs villes géographiques près de Louvigny adhèrent.

- A l'adhésion des Collectivités suivantes : *Commune de Évrechy, Commune de Ussy, CDC Val es Dunes, Commune de Thaon, Commune de Saint Roch sur Egrenne, Commune de Soliers, Commune de Villons les Buissons, Commune de Bénouville, Commune de Lion sur Mer, Commune de Saint André sur Orne, Commune de Mathieu, Commune de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq*
- **charge** Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le **Président** du SMICO qu'à Mr le **Préfet** de l'Orne.
- **charge** enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

La Résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Information de Mr Tranchido : devis peinture au sol accepté pour toute la commune de Louvigny et financé sur notre droit de tirage Caen la mer 2019
2. Tournage d'un film à Louvigny le mercredi 3 avril 2019 : « le quai de Ouistreham ». Reconstitution de scènes en extérieur et dans le centre commercial de Louvigny. L'actrice Juliette Binoche et le réalisateur Emmanuel Carrère seront présents sur le tournage.
3. Jardin partagé : demander aux agents techniques de remplir la citerne d'eau
4. Mme Braillon émet la requête d'installer un panneau « Commune de Louvigny – lieu-dit Athis». Une demande d'autorisation sera effectuée auprès de l'Agence Routière Départementale et la prise en charge restera pour la ville.
5. Panneaux publicitaires : un Règlement Local de Publicité existe au sein de la commune. Une rencontre est organisée avec la Société Cadre Blanc dont le contrat arrive à échéance en février 2020 pour évoquer la suppression des Mims (panneaux supports publicitaires) et la publicité des abribus.

Municipalités à venir

- 15 avril 2019 – 17 h 30
- 24 avril 2019 – 18 h
- 29 avril 2019 – 17 h 30
- 06 mai 2019 – 19 h : conseil municipal avec présentation du projet de création d'une classe d'accueil pour enfants avec paralysie cérébrale à la rentrée de septembre 2019 à l'école élémentaire Hubert Reeves.

Informations diverses : il est envisagé de racheter une parcelle agricole située au sud de la commune, la propriétaire étant vendeuse. A l'issue de l'estimation des services des domaines et de la négociation et si l'achat devait se concrétiser, une décision modificative serait prise à cet effet dans l'année.

La liste des soldats et victimes civiles morts apposée sur le monument aux morts de la commune devra être modifiée (un nom à ajouter et un à enlever). La pierre du monument étant en mauvais état, la liste sera gravée sur support translucide

Le local de ce qui deviendra l'ancien bureau de poste de la place François Mitterrand pourra être loué à partir du mois de juin ou juillet.

Les services administratifs déménageront dans les nouveaux locaux de la mairie après les vacances d'avril.

Une redevance d'occupation du domaine public sera demandée à la société Orange après l'installation de l'antenne relais.

Projet d'allongement de la piste de l'aéroport de Caen Carpiquet : une association pour s'opposer à l'allongement de la piste de l'aéroport de Caen Carpiquet est en cours de constitution. L'adhésion à l'association dont le siège social sera situé à la mairie de Fleury-sur-Orne

s'élève à 10 € pour les particuliers, 20 € pour les associations et 100 € pour les communes. M. le Maire propose de faire adhérer la commune à l'association soit une dépense de 100 € pour la commune.

La Décision est adoptée à l'unanimité

Des capteurs seront installés par la communauté urbaine de Caen la mer pour évaluer les nuisances sonores chez des habitants de Louvigny. Mme Catherine Braillon, habitante riveraine de Louvigny assistant au conseil municipal, invite les élus Route de Maltot entre 12 h et 13 h. pour prendre conscience des nuisances sonores créées par le trafic aérien.

La séance est levée à 22 h 30